

CONSEIL MUNICIPAL

COMpte Rendu Sommaire de la Séance du 20 Juillet 2017.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Katia GAUDIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et, Catherine AMBAYE.

Était absent excusé : M. Mickaël COLIN.

Pouvoir : M. Mickaël COLIN à M. André RIGNAULT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine AMBAYE a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JUIN 2017.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
4. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE.
5. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE.
6. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2017-2018.
7. TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018.
8. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA VIENNE.
9. DISSOLUTION DE VIENNE SERVICES.
10. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT EN COMMISSION TERRITORIALE D'ÉNERGIE.
11. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BAC POUR LA COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – N° DE CONVENTION : 33.
12. EAUX DE VIENNE – SIVEER – CONVENTION ENTRETIEN DES ABORDS.
13. CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU PUVIALE EN TERRAIN PRIVÉ.
14. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES AU GROUPE SCOLAIRE.
15. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES VITRES À LA MAIRIE.
16. CONVENTION ENTRE LA FDAAPPMA DE LA VIENNE ET L'AAPPMA « LA TRUITE CIVRAISIENNE » ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ RELATIVE A LA CRÉATION PAR LA FÉDÉRATIN DE PÊCHE D'UNE RAMPE DE MISE A L'EAU POUR LES EMBARCATIONS ET D'UN POSTE DE PÊCHE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.
17. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2017 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 8 juin 2017.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section F n° 722 - 850 - 851 – 854 – 959 « Le Chaffaud »
- Section c n° 1205 « Rue des Charmes – Vergné »
- Section A n° 1024 « Champagné-Lureau »

RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a décidé de procéder à la révision du loyer par l'application de l'indice de référence, ce qui représente une augmentation 0.75 %, et qui porte le loyer à 467.67€ à compter du 1^{er} août 2017.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le règlement intérieur de garderie et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2017-2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ demande que le tarif « personnel communal » soit identique au tarif « enfants ».
- ↪ Décide d'appliquer une augmentation de 1.5 %, aux tarifs de la restauration scolaire en vigueur l'année passée à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, ce qui porte ces tarifs à :
 - Tarif enfants : 2.64 €
 - Adultes : 4.99 €
 - Personnes extérieures : 6.25 €
 - Personnel communal : 2.64 €

TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, maintient à 1 euro par jour et par enfant quelle que soit la durée de présence de l'enfant, le tarif de la garderie pour l'année 2017-2018.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA VIENNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à la majorité des membres présents ou représentés (14 voix pour, 1 abstention) :

- ↳ Décide d'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

DISSOLUTION DE VIENNE SERVICES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à la majorité des membres présents ou représentés (14 voix pour, 1 abstention) :

- ↳ Décide d'approuver la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale /Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT EN COMMISSION TERRITORIALE D'ÉNERGIE :

Monsieur Jacques AUGRIS est désigné représentant titulaire et Monsieur Mickaël COLIN représentant suppléant

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BAC POUR LA COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – N° DE CONVENTION : 33 :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention de mise à disposition par le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) de matériels de tri pour la cantine (2 bacs de tri de 360 litres et 1 bac ordures ménagères de 600 litres).

La Commune s'engage à s'assurer de la bonne utilisation du matériel mis à disposition, à entretenir ceux-ci, ainsi qu'à les remplacer en cas de détérioration ou de vol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ autorise Monsieur Le Maire à signer la convention n° 33 de mise à disposition de bac, par le SIMER, pour la cantine.

EAUX DE VIENNE – SIVEER – CONVENTION ENTRETIEN DES ABORDS :

Sa discussion est reportée à une prochaine réunion.

CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU PLUVIALE EN TERRAIN PRIVÉ :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame LE GOFF Laurence née MASSONNET qui accepte le passage d'une canalisation d'eau pluviale sur son terrain.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES AU GROUPE SCOLAIRE :

Après lecture des devis présentés par PRO SERVICE pour un montant mensuel TTC pour un entretien journalier de l'école primaire pendant les périodes scolaires de 2093.04 € avec une autolaveuse achetée par la mairie ou 2233.04 € machine fournie par la société, il faut également prévoir une rampe d'accès pour l'autolaveuse + 864 € pour l'école maternelle soit 2957.04 € pour la 1^{ère} proposition ou 3097.04 € pour la seconde + 456 € par prestation pour le nettoyage des vitres et JT NETTOYAGE pour un montant mensuel TTC pour un entretien journalier pendant les périodes scolaires de 2920.50 € + 364.80 € par prestation pour le nettoyage des vitres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient les devis de JT NETTOYAGE pour l'entretien et le nettoyage des vitres et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES VITRES À LA MAIRIE :

Après lecture des devis présentés par PRO SERVICE pour un montant de 150 € TTC par prestation et JT NETTOYAGE pour un montant de 140 € TTC par prestation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis de JT NETTOYAGE. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

CONVENTION ENTRE LA FDAAPPMA DE LA VIENNE ET L'AAPPMA « LA TRUITE CIVRAISIENNE » ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ RELATIVE À LA CRÉATION PAR LA FÉDÉRATIN DE PÊCHE D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU POUR LES EMBARCATIONS ET D'UN POSTE DE PÊCHE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition et d'entretien de l'ouvrage. Elle sera annuellement renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée 3 mois avant la date de renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ autorise Monsieur Le Maire à signer la convention entre la FDAAPPMA de la Vienne et l'AAPPMA « LA TRUITE CIVRAISIENNE » et la COMMUNE DE SAVIGNÉ.

QUESTIONS DIVERSES :

- Discussion sur la semaine d'école 4,5 Jours ou 4 jours, des TAP et du devenir de la subvention, suite au décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Les cours d'escrime reprendront en septembre à la salle polyvalente gracieusement mise à disposition.
- Parc éolien « Centrale Eolienne CERISOU » SAVIGNÉ une enquête publique aura lieu du 25 septembre au 27 octobre 2017.
- Prévoir un rideau devant le bar de la salle polyvalente.
- Deux lampadaires sont tombés à « Périgné ». Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de Communes en est informée.